

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.852.2003.TREATIES-11 (Notification Dépositaire)

ACCORD SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE INTERNATIONAL DU MASHREQ
ARABE

BEYROUTH, 14 AVRIL 2003

RECTIFICATION DE L'ORIGINAL DE L'ACCORD (TEXTE AUTHENTIQUE FRANÇAIS) ET
TRANSMISSION DU PROCÈS-VERBAL CORRESPONDANT

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur des erreurs dans l'original de l'Accord (texte authentique français) tel que reproduit dans les copies certifiées conformes établies le 2 juin 2003 et diffusées par notification dépositaire C.N.348.2003.TREATIES-10.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans l'original de l'Accord (texte authentique français) ainsi que dans les copies certifiées conformes établies le 2 juin 2003.

..... Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.
(L'annexe est transmise en papier seulement).

Le 22 août 2003



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.



AGREEMENT ON INTERNATIONAL RAILWAYS IN
THE ARAB MASHREQ
ADOPTED AT BEIRUT ON 14 APRIL 2003

ACCORD SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE
INTERNATIONAL DU MASHREQ ARABE
ADOPTÉE À BEYROUTH LE 14 AVRIL 2003

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
OF THE ORIGINAL OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
DU L'ORIGINAL DE L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his capacity
as depositary of the Agreement on
International Railways in the Arab
Mashreq, adopted at Beirut on 14 April
2003 (Agreement),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire de
l'Accord sur le Réseau Ferroviaire
International du Mashreq Arabe, adoptée
à Beyrouth le 14 avril 2003 (Accord),

WHEREAS the original (French
authentic text) of the Agreement
contains errors,

CONSIDÉRANT que l'original (texte
authentique français) de l'Accord
comporte des erreurs,

HAS CAUSED the required
corrections as indicated in the annex
to this Procès-verbal to be effected in
the original of the Agreement (French
authentic text), which corrections also
apply to the certified true copies of
the Agreement established on 2 June
2003.

A FAIT PROCÉDER aux corrections
requis dans l'original de l'Accord
(texte authentique français), telle
qu'indiquée en annexe du présent procès-
verbal, lesquelles s'appliquent
également aux exemplaires certifiées
conformes de l'Accord établies le 2 juin
2003.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Hans Corell, Under-Secretary-General
for Legal Affairs, The Legal Counsel,
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Hans Corell, Secrétaire général adjoint
pour les affaires juridiques, Le
Conseiller juridique, avons signé le
présent procès-verbal.

Done at the Headquarters of the
United Nations, New York, on 22 August
2003.

Fait au Siège de l'Organisation
des Nations Unies, à New York, le
22 août 2003.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hans Corell', with a vertical line at the end.

Hans Corell

C.N.852.2003.TREATIES-11 (Annex – Annexe)

**Rectification of the original of the Agreement (French authentic text)
– Rectification du texte original de l'Accord (texte authentique
français)**

[Authentic French texte – Texte authentique français]

Throughout the text all references to “États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)” **should read** “membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)” .

[Authentic French texte – Texte authentique français]

Dans le texte toute reference aux “États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)” **devrait se lire** “membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)” .